

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 10 septembre 2008

À la séance ordinaire de la MRC de La Matapédia tenue le 10 septembre 2008 à compter de 19h30 sont présents :

Marlène Landry (Sainte-Marguerite)	<input checked="" type="checkbox"/>	Réjeanne Doiron (Sainte-Florence)	<input checked="" type="checkbox"/>
Denis Bastien (Causapsca)	<input checked="" type="checkbox"/>	Martin Landry (Albertville)	<input checked="" type="checkbox"/>
Michel McNicoll (Saint-Léon-le-Grand)	<input checked="" type="checkbox"/>	Réginald Duguay (St-Zénon-du-Lac-Humqui)	<input checked="" type="checkbox"/>
Alain Duchemin (Sainte-Érène)	<input checked="" type="checkbox"/>	Gaëtan Ruest (Ville d'Amqui)	<input checked="" type="checkbox"/>
Jean-Claude Dumoulin (Lac-au-Saumon)	<input checked="" type="checkbox"/>	Nelson Pilote (St-Alexandre-des-Lacs)	<input checked="" type="checkbox"/>
Rita Angers Rioux (Saint-Tharcisus)	<input checked="" type="checkbox"/>	Marc Bélanger (Val-Brillant)	<input checked="" type="checkbox"/>
Danielle Marcoux (Sayabec)	<input checked="" type="checkbox"/>	Lise Dompierre (Saint-Cléophas)	<input checked="" type="checkbox"/>
Paul Lepage (Saint-Moïse)	<input checked="" type="checkbox"/>	Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)	<input checked="" type="checkbox"/>
Bertrand Lavoie (Saint-Damase)	<input checked="" type="checkbox"/>		

Sont aussi présents :

Mario Côté (représentant Causapsca)	<input checked="" type="checkbox"/>	Jacques Pelletier (représentant Amqui)	<input checked="" type="checkbox"/>
Jean-Yves Thériault (représentant Sayabec)	<input checked="" type="checkbox"/>		
Benoît Collette (représentant Table Jeunes)	<input checked="" type="checkbox"/>	Geneviève Lemoine (représentant Table Jeunes)	<input type="checkbox"/>

sous la présidence du préfet, M. Georges Guénard (Saint-Vianney). Jean-Pierre Morneau agit en qualité de secrétaire d'assemblée.

Personnes ressources : Bertin Denis, Joël Tremblay et Dominique Robichaud de la MRC.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE

Sur la proposition de Rita A. Rioux il est résolu de déclarer la session ouverte à compter de 19h30. Le préfet souhaite à tous la plus cordiale bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution C.M. 119-08

Il est proposé par Gilbert Sénéchal, appuyé par Alain Duchemin et résolu d'adopter l'ordre du jour qui suit et que l'item autres sujets demeure ouvert :

1. Vérification du quorum et ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal (13-08-08)
4. Retour sur le projet d'étude de marché sur l'efficacité énergétique
5. Suivi du sondage auprès des municipalités sur la mise à jour des PRU
6. Communication du service de l'aménagement
 - 6.1 Recommandation sur une autorisation en zone agricole
 - 6.2 Adoption de la demande d'autorisation (art. 59)
 - 6.3 Comité de négociation (art. 59)
 - 6.4 Avis sur règlement modifiant PRU de Sayabec
 - 6.5 Avis sur règlement d'emprunt d'Amqui
 - 6.6 Programme de prévention algues bleu-vert
 - 6.7 Lotissement TIP - Sayabec
7. Suivi du règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion échelle incendie
8. Communication du service du génie municipal
 - 8.1 Suivi et échéancier du centre de transfert des déchets
9. Suivi concernant la déclaration de compétence sur les carrières et sablières
10. Communication sur la culture et le patrimoine
 - 10.1 Prix du patrimoine
 - 10.2 Entente VVAP
11. Correspondance
12. Période de questions
13. Avis de motion sur le règlement établissant une politique d'achat
14. Recherche de minerais
15. Autres sujets
 - 15.1 Marche Terry Fox : 14 sept. 13h. hôtel Gagnon Amqui
 - 15.2 Prochaines rencontres : 11 septembre sur l'article 59 et rencontre de travail le lundi, 29 septembre
 - 15.3 Résolution sur le projet d'Académie des Grands Matapédiens
 - 15.4 SOPFIM
 - 15.5 Condoléances
16. Levée de la réunion

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution C.M. 120-08

Il est proposé par Marc Bélanger, appuyé par Marlène Landry et résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion tenue le 13 août 2008.

Adoptée.

4. RETOUR SUR LE PROJET D'ÉTUDE DE MARCHÉ SUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Résolution C.M. 121-08

- Considérant que la Coopérative de solidarité d'innovation et de développement énergétique de La Matapédia s'est donnée comme objectif de soutenir le projet éolien de 9 MW et de développer des services en efficacité énergétique;
- Considérant que la Coopérative SIDEM entend être active dans le secteur des énergies renouvelables notamment en faisant la promotion de la consommation efficace et responsable;
- Considérant que la Coopérative SIDEM souhaite offrir dès cet automne un service d'évaluation en efficacité énergétique qui s'adressera aux propriétaires et locataires de résidence;
- Considérant que la concrétisation de ce projet permettra au milieu de bénéficier de retombées liées la réduction de chauffage et d'éclairage et pourra se traduire pour les entreprises par une optimisation de leurs systèmes, d'où les impacts favorables pour leur bilan financier;
- Considérant que pour chaque formulaire complété dans le cadre de la réalisation de l'étude de marché, Hydro-Québec remettra une somme de 35\$ à un organisme communautaire choisi par la municipalité ou la MRC partenaire;
- Considérant qu'Hydro-Québec entend conclure une entente avec le milieu relativement au versement de ces sommes d'argent;
- Considérant qu'il y a lieu dans le contexte de la proposition de la Coopérative SIDEM de prévoir un partage de la somme de 35\$ alloué par chaque formulaire complété;
- Considérant que la réalisation de ce projet laisse entrevoir des économies d'énergie de plus de 130 000\$ annuellement sur le territoire de la MRC de La Matapédia et des honoraires pouvant atteindre 2 500 000\$ pour une période de trois ans, d'où la création d'un emploi de technicien en plus de consolider un emploi permanent d'agent de développement et de soutien administratif;
- Considérant que la Coopérative SIDEM désire être le mandataire de la MRC de La Matapédia et des municipalités en ce qui concerne l'étude de marché d'Hydro-Québec d'efficacité énergétique.

En conséquence, il est proposé par Michel McNicoll, appuyé par Jean-Claude Dumoulin et résolu que la Municipalité régionale de comté de La Matapédia accepte de confier à la Coopérative SIDEM le mandat de réalisation de l'étude de marché en efficacité énergétique dans le cadre de la démarche entamée par Hydro-Québec en collaboration avec les municipalités.

Adoptée.

5. SUIVI DU SONDAGE AUPRÈS DES MUNICIPALITÉS SUR LA MSIE À JOUR DES PRU

Les résultats du sondage sont :

- Sur l'indice de satisfaction du service
 - 5 municipalités se disent très satisfaites;
 - 6 municipalités sont satisfaites;
 - 5 sont peu ou pas du tout satisfaites;
 - 2 ne se sont pas prononcées.
- Sur l'intérêt à confier les prochains mandats de tenue à jour des PRU
 - 8 municipalités désireraient confier les mandats au service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC;
 - 10 municipalités choisissent de confier les mandats à une firme privée.

Selon les résultats de ce sondage, le conseil de la MRC tire les conclusions suivantes :

- à court terme, le service de la MRC n'est pas en mesure de réaliser les mandats que souhaiteraient confier près d'une dizaine de municipalités pour la tenue à jour de leurs PRU;
- au cours des prochains 18 à 20 mois, les municipalités n'auront d'autres choix que de confier les mandats de modification des PRU à des firmes privées, à moins qu'elles puissent se permettre d'attendre après ce délai si elles désirent confier leurs mandats au service de la MRC;

- on pourrait voir également s'il y a possibilité d'embaucher une ressource professionnelle (urbaniste) à temps partiel présentement à l'emploi de la ville d'Amqui.

6. COMMUNICATION DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT :

6.1 Recommandation sur une autorisation en zone agricole

Résolution C.M. 122-08

- Attendu que la CPTAQ demande à la MRC de La Matapédia une recommandation sur la demande d'autorisation de la municipalité de Val-Brillant (réf. : Dossier 358615);
- Attendu que la municipalité de Val-Brillant entend procéder à la mise aux normes de son système d'alimentation en eau potable;
- Attendu que la recherche en eau et les forages ont permis de trouver une nouvelle source d'approvisionnement sur un terrain contigu à celui où se trouve la source actuelle et que la municipalité doit acquérir des parcelles de terrain pour compléter ses installations;
- Attendu que les parcelles de terrain convoitées sont situées en zone agricole et que la municipalité doit obtenir une autorisation auprès de la CPTAQ afin d'aliéner et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture des portions de la zone agricole;
- Attendu que la mise aux normes du système d'alimentation en eau potable de Val-Brillant permettra de solutionner des problèmes liés à la quantité d'eau distribuée par le système actuel à 60% de la population de la municipalité;
- Attendu que la demande de la municipalité de Val-Brillant est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matapédia.

En conséquence, il est proposé par Réjeanne Doiron, appuyé par Bertrand Lavoie et résolu d'adresser à la CPTAQ une recommandation favorable à la demande d'autorisation de la municipalité de Val-Brillant visant la mise aux normes du système d'alimentation en eau potable de Val-Brillant en référence au dossier 358615.

Adoptée.

6.2 Adoption de la demande d'autorisation (art.59 LPTAQ)

Résolution C.M. 123-08

- ATTENDU qu'en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)* la MRC de La Matapédia peut soumettre une demande à la CPTAQ aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole;
- ATTENDU que la MRC de La Matapédia a préparé un dossier de demande à portée collective pour les nouveaux usages résidentiels selon l'article 59 de la LPTAA dans le but de permettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de mieux prendre en compte les particularités régionales selon les dispositions de l'article 12 de la LPTAA;
- ATTENDU que la demande à portée collective de la MRC porte sur des îlots déstructurés et sur des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole, situés dans les affectations agricoles viables;
- ATTENDU que la MRC de La Matapédia entreprendra bientôt la confection de son schéma d'aménagement de 3ième génération et qu'une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la LPTAA s'inscrit étroitement dans la démarche de révision du schéma ;
- ATTENDU que la demande d'autorisation résidentielle à portée collective doit obtenir l'appui de l'UPA pour être recevable par la CPTAQ.

En conséquence, il est proposé par Réginald Duguay, appuyé par Alain Duchemin et résolu ce qui suit :

- 1° Adopter la demande d'autorisation résidentielle à portée collective;
- 2° Rencontrer l'UPA et la CPTAQ pour présenter la demande et les impacts sur le territoire et les activités agricoles;
- 3° S'entendre avec l'UPA et les municipalités locales dans le but d'obtenir un accord sur la demande d'autorisation;

Adoptée.

6.3 Comité de négociation (réf. Art.59 LPTAQ)

Résolution C.M. 124-08

- ATTENDU que le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté une demande d'autorisation résidentielle à portée collective et qu'il entreprend une négociation avec la CPTAQ, l'UPA et les municipalités locales dans le but d'en arriver à un accord entre les parties afin que la demande soit recevable par la CPTAQ;

ATTENDU qu'il est possible que le conseil de la MRC tiene des réunions de négociation par l'intermédiaire d'une commission, formée des membres de celui-ci qu'il désigne et présidée par le préfet ou par un autre membre de la commission désigné par le préfet;

ATTENDU que la commission ainsi formée a le pouvoir de négocier au nom de la MRC mais que la décision finale sur la demande d'autorisation résidentielle à portée collective revient au conseil de la MRC qui rendra sa décision par résolution;

En conséquence il est proposé par Paul Lepage, appuyé par Marlène Landry et résolu de créer une commission et de nommer :

- Georges Guénard, président de la commission
- Michel McNicoll, membre
- Réginald Duguay, membre
- Martin Landry, membre
- Marc Bélanger, membre

formant la commission chargée de la négociation relative à une demande d'autorisation résidentielle à portée collective.

Adoptée.

6.4 Avis sur règlement modifiant PRU de Sayabec

Résolution C.M. 125-08

ATTENDU que le Conseil de la municipalité de Sayabec a adopté le règlement numéro 2008-07 modifiant le plan d'urbanisme (règlement no. 2005-02) le 18 août 2008 et qu'il l'a transmis pour avis au conseil de la MRC de La Matapédia conformément à l'article 109.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU que selon les dispositions de l'article 109.7 de ladite loi, la MRC dispose d'un délai de 120 jours suivant la transmission d'un tel règlement pour l'examiner et l'approuver s'il y a lieu;

ATTENDU que le règlement 2008-07 modifie le plan d'urbanisme dans le but de créer une nouvelle affectation industrielle d'une superficie d'environ 4 hectares à même une affectation récréative sur une partie des lots 478, 479 et 481-P-1 au nord de la route 132 dans le secteur des chemins Dumais, Poirier et Côté;

ATTENDU que le règlement 2008-07 vise à mettre en œuvre une modification apportée au schéma d'aménagement révisé de la MRC par le règlement 08-06 identifiant ce territoire de 4 hectares comme un îlot déstructuré en milieu récréatif;

ATTENDU que le règlement 2008-07 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

En conséquence, il est proposé par Rita A. Rioux, appuyé par Martin Landry et résolu que la MRC de La Matapédia approuve le règlement numéro 2008-07 modifiant le plan d'urbanisme (règlement no. 2005-02) de la municipalité de Sayabec et autorise le secrétaire-trésorier de la MRC de La Matapédia à délivrer un certificat de conformité.

Adoptée.

Résolution C.M. 126-08

ATTENDU que le Conseil de la municipalité de Sayabec a adopté le règlement numéro 2008-06 modifiant le règlement de zonage numéro 2005-04 le 18 août 2008 et qu'il l'a transmis pour avis au conseil de la MRC de La Matapédia conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU que selon les dispositions de l'article 137.3 de ladite loi, la MRC dispose d'un délai de 120 jours suivant la transmission d'un tel règlement pour l'examiner et l'approuver s'il y a lieu;

ATTENDU que le règlement numéro 2008-06 modifie le règlement de zonage dans le but de créer la zone industrielle 35 I d'une superficie d'environ 4 hectares à même la zone récréative 33 R (sur une partie des lots 478, 479 et 481-P-1 au nord de la route 132 dans le secteur des chemins Dumais, Poirier et Côté) afin d'établir des normes d'implantation et de permettre les usages suivants :

- les résidences unifamiliales et les chalets;
- les services de divertissement et de restauration comme usages complémentaires;
- les services d'hôtellerie;
- les services de réparation de véhicules;
- la vente et service reliés à la construction;
- les services de transport et d'entreposage;
- l'industrie manufacturier léger;
- les équipements et infrastructure de transport;
- la culture du sol et des végétaux.

ATTENDU que la municipalité n'a pas soumis le règlement 2008-06 au processus de demande d'approbation référendaire puisque celui-ci tient compte de la modification du schéma d'aménagement de la MRC et n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU que le règlement 2008-06 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

En conséquence, il est proposé par Marlène Landry, appuyé par Bertrand Lavoie et résolu que la MRC de La Matapédia approuve le règlement numéro 2008-06 modifiant le règlement de zonage numéro 2005-04 de la municipalité de Sayabec et autorise le secrétaire-trésorier de la MRC de La Matapédia à délivrer un certificat de conformité.

Adoptée.

6.5 Avis sur règlement d'emprunt d'Amqui

Résolution C.M. 127-08

ATTENDU que le Conseil de la ville d'Amqui projette des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues des Mésanges et des Fauvettes ;

ATTENDU que le Conseil de la ville a adopté le règlement no 668-08 l'autorisant à effectuer un emprunt de 211 468\$;

ATTENDU que ledit règlement a été transmis à la MRC de La Matapédia conformément à l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme dans le but de recevoir l'avis de la MRC sur l'opportunité du règlement d'emprunt en rapport au schéma d'aménagement;

ATTENDU que le règlement no 668-08 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de La Matapédia.

En conséquence, il est proposé par Martin Landry, appuyé par Michel McNicoll et résolu que la MRC de La Matapédia donne un avis favorable sur l'opportunité du règlement d'emprunt no 668-08 de la ville d'Amqui.

Adoptée.

6.6 Programme de prévention d'algues bleu-vert

Résolution C.M. 128-08

Considérant l'entrée en vigueur du *programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert* pour deux plans d'eau admissibles de la MRC de La Matapédia soit : le lac Matapédia et le lac-au-Saumon ;

Considérant que le programme vise à faire l'inventaire des installations sanitaires dans le corridor riverain des lacs, à les classer selon leur degré d'impact sur l'environnement et, finalement, à rédiger un plan correcteur identifiant les travaux requis pour corriger les installations déficientes;

Considérant que les projets acceptés feront l'objet d'un protocole d'entente entre la MRC et le MAMR afin d'assurer le suivi du programme;

Considérant que la MRC peut s'inscrire au programme auprès de la direction régionale du MAMR en transmettant un formulaire de demande d'aide financière ainsi qu'une résolution du conseil de la MRC avant le 19 septembre;

En conséquence, il est proposé par Marc Bélanger, appuyé par Michel McNicoll et résolu ce qui suit :

- 1° que le conseil de la MRC de La Matapédia adresse une demande au programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert pour deux plans d'eau admissibles de son territoire, soit : le lac Matapédia et le lac-au-Saumon ;
- 2° que le directeur général soit autorisé à signer le formulaire de demande au programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert;
- 3° que le préfet et le directeur général soient autorisés à signer le protocole d'entente entre le MAMR et la MRC.

Adoptée.

6.7 Lotissement TPI Sayabec

Résolution C.M. 129-08

Considérant que le comité multiressource a, le 25 janvier 2005, adressé à la MRC de La Matapédia une recommandation favorable au projet de développement de la villégiature privée sur les TPI du côté nord-ouest du lac Matapédia;

Considérant que la municipalité de Sayabec et son comité de développement économique ont élaboré un projet suivant les recommandations du comité multiressource, savoir :

- que le projet de développement de villégiature privée privilégie la forme d'îlots ou de grappes;
- que le promoteur soumette pour fin d'approbation par la MRC les secteurs visés;

- que des mesures particulières soient proposées pour protéger les cours d'eau tributaires au lac Matapédia;
- que les promoteurs soumettent pour fins d'approbation par la FAPAQ et le ministère de l'Environnement les systèmes d'épuration des eaux usées qui seront requis et leur localisation pour éviter l'écoulement du phosphore dans le lac;
- qu'ils aient l'obligation de démontrer le nombre de chalets pouvant être installés dans un corridor riverain de 300 mètres (se référer au modèle élaboré par la FAPAQ);

Considérant que la municipalité de Sayabec souhaite établir une relation d'affaires avec l'entreprise LAAKSO, qui fabrique des chalets en bois à Lac-au-Saumon;

Considérant que le comité multiressource tiendra une réunion le 17 septembre 2008 au cours de laquelle il devra faire une évaluation du projet de développement de villégiature privée sur le côté nord-ouest du lac Matapédia.

En conséquence, il est proposé par Bertrand Lavoie, appuyé par Paul Lepage et résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia informe le comité multiressource qu'il appuie le projet de développement de la villégiature privée sur les terres publiques intramunicipales du côté nord-ouest du lac Matapédia élaboré par la municipalité et le comité de développement économique de Sayabec.

Adoptée.

7. SUIVI DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACHAT D'UN CAMION ÉCHELLE INCENDIE

Résolution C.M. 130-08

Il est proposé par Gilbert Sénéchal, appuyé par Marc Bélanger et résolu unanimement que la MRC de La Matapédia accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Populaire Desjardins Vallée de la Matapédia pour son emprunt de 193 000\$ par billets en vertu du règlement numéro 06-2008 au prix de 100 échéant en série 5 ans comme suit :

6 100 \$	4,85 %	17 septembre 2009
6 400 \$	4,85 %	17 septembre 2010
6 700 \$	4,85 %	17 septembre 2011
7 000 \$	4,85 %	17 septembre 2012
166 800 \$	4,85 %	17 septembre 2013

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Adoptée.

Résolution C.M. 131-08

ATTENDU que la MRC de La Matapédia se propose d'emprunter par billets un montant de 193 000\$ en vertu du règlement d'emprunt numéro : 06-2008;

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par Martin Landry, appuyé par Denis Bastien et résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que les billets seront signés par le préfet et le secrétaire-trésorier;

Que les billets seront datés du 17 septembre 2008;

Que les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1.	6 100 \$
2.	6 400 \$
3.	6 700 \$
4.	7 000 \$
5.	7 300 \$ (à payer en 2013)
5.	159 500 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la MRC de La Matapédia doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- **5 ans** (à compter du 17 septembre 2008), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro : 06-2008.

chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou la partie de la balance due sur l'emprunt.

Adoptée.

8. COMMUNICATION DU SERVICE DU GÉNIE MUNICIPAL :

8.1 Suivi et échéancier du centre de transfert des déchets

La construction du centre de transfert a débuté en août après l'acquisition du terrain et l'obtention du certificat d'autorisation du MDDEP et du permis de construction. La construction est estimée à 450 000\$ et le coût du projet global révisé est de 550 000\$. La Régie de la Mauricie a demandé en juin 2008 des soumissions pour le transport des matières; celles-ci ont été rejetées en raison des coûts élevés. D'autres scénarios seront analysés.

9. SUIVI CONCERNANT LA DÉCLARATION DE COMPÉTENCE SUR LES CARRIÈRES ET SABLIERES

La MRC a transmis aux municipalités de son territoire copie de sa résolution d'intention de déclaration de compétence sur les carrières et sablières. Étant donné que 14 municipalités ont signifié qu'elles ne désiraient pas être assujetties à cette compétence, la MRC convient de mettre fin au processus.

10. COMMUNICATION SUR LA CULTURE ET LE PATRIMOINE

10.1 Prix du patrimoine

L'événement régional se tiendra à Sayabec le 14 septembre à 11h30. Les lauréats matapédiens qui participeront à la finale régionale, sont la Coopérative de solidarité culturelle (cinéma Figaro) pour la fresque historique et la municipalité de Sainte-Florence pour la citation de la grange à dîmes de la fabrique à titre de monument historique.

10.2 Entente VVAP

Résolution C.M. 132-08

- | | |
|-------------|---|
| Considérant | que la MRC de La Matapédia a adhéré au réseau VVAP en septembre 2002 et qu'elle a renouvelé l'entente en 2005 pour une période supplémentaire de trois ans; |
| Considérant | que la présente entente permettant à la MRC de La Matapédia son adhésion au programme VVAP prend fin en septembre 2008; |
| Considérant | que la MRC bénéficie d'une entente de développement culturel permettant la réalisation de projets culturels structurants pour le territoire matapédien; |
| Considérant | que l'entente conclue avec le ministère permet l'octroi d'une subvention et le maintien en poste d'un agent de développement culturel; |
| Considérant | la possibilité pour la MRC de La Matapédia de renouveler son adhésion au programme VVAP pour une période supplémentaire d'un an en bénéficiant d'un soutien financier de 24 000 \$ de la part du MCCCCFQ; |
| Considérant | que la MRC de La Matapédia a respecté les termes de ladite entente; |

Par conséquent, il est proposé par Danielle Marcoux, appuyé par Martin Landry et résolu ce qui suit :

1. D'entreprendre les procédures avec le MCCCCFQ afin de renouveler l'entente VVAP pour la prochaine année de mise en œuvre du programme, soit de septembre 2008 à septembre 2009;
2. D'autoriser le préfet de la MRC de La Matapédia, Monsieur Georges Guénard, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jean-Pierre Morneau, à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia, le protocole d'entente avec le MCCCCFQ pour le renouvellement de l'adhésion de la MRC au programme *Villes et villages d'art et de patrimoine* et le maintien de l'agent de développement culturel en place.

Adoptée.

11. CORRESPONDANCE

Ministère des Affaires municipales et des Régions

1. Demande à la MRC de mettre à jour les données inscrites dans le site de reddition des comptes du Ministère et de faire état de l'utilisation de l'ensemble des sommes reçues.
2. A fait parvenir au service d'évaluation municipale les informations nécessaires pour que l'évaluateur calcule la proportion médiane pour chaque rôle d'évaluation.

3. Informe que les candidatures présentées dans le cadre des Grands Prix de la ruralité n'ont pu être retenues comme finalistes cette année, lesquels seront dévoilés le 11 septembre prochain à Saint-Camille, MRC des Sources, en Estrie.

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Accuse réception de la résolution CM 080-08 sur le projet éolien communautaire de 9MW soumis par la Société intégrée de développement éolien de La Matapédia dans le cadre du second appel d'offres d'Hydro-Québec. La demande de dérogation que la MRC a adressée à Hydro-Québec n'obtient pas l'appui souhaité. Cependant, la MRC est invitée à soumettre le projet de 9 MW à l'appel d'offres de 250 MW d'énergie réservé aux communautés locales qui devrait être lancé par Hydro-Québec cet automne.

Morency Société d'avocats par Me Charles Veilleux

Me Veilleux donne son avis au sujet du projet d'implantation d'un réseau de condos industriels sur le secteur de la Matapédia.

Fédération québécoise des Municipalités

1. Un rappel pour le congrès annuel de la FQM qui aura lieu à Québec les 25, 26 et 27 septembre prochain au Centre des congrès.
2. Présente les nouveaux programmes de formation automne 2008 offerts aux élus et aux officiers municipaux.

Auberge Beauséjour par M. Marcel Landry

Demande à M. Claude Perras du Chemin de Fer de La Matapédia pour que les sifflements du train cessent la nuit car l'Auberge est à quelques pas du chemin de fer.

Sécurité incendie MRC de La Matapédia

Correspondance envoyée au Pavillon Bouillon de Lac-au-Saumon suite à une visite de prévention lors de laquelle M. Dave Gagné, préventionniste avait noté quelques anomalies quant à la sécurité des lieux.

Scierie Sainte-Irène

Adresse une demande au ministère des Ressources naturelles afin d'obtenir l'attribution d'un volume additionnel ponctuel de 10 000 m³s de sapin, épinette, pin et mélèze (SEPM) à son usine pour l'exercice 2008-2009 afin de permettre à ses 24 travailleurs de se qualifier à l'Assurance-emploi.

UMQ

Le président, M. Robert Coulombe fera une tournée des régions. Il compte échanger avec les élus municipaux de l'occupation du territoire rural et urbain. La rencontre se tiendra à l'Hôtel de ville de Mont-Joli le jeudi, 18 septembre à compter de 19h et s'adresse aux membres et au non membre de l'UMQ.

Place aux Jeunes Québec

Présente son rapport annuel 2007-2008 : PAJQ se compose de 70 agents de migration à travers les régions du Québec. Plus de 965 jeunes diplômés âgés de 18 à 35 ans se sont établis en région au cours de la récente année. De ce nombre, 48% étaient originaires du lieu d'établissement et 6% étaient des jeunes entrepreneurs. Un total de 875 jeunes ont participé à l'un des séjours exploratoires et plus de 23 000 adolescents ont été sensibilisés aux opportunités offertes dans leur région d'origine.

Municipalité de Sayabec

Nous informe qu'elle offrira le cocktail de bienvenue lors du gala régional de remise des Prix du patrimoine du Bas-Saint-Laurent qui aura lieu le 14 septembre au centre communautaire de Sayabec.

Gyrophare

La Sûreté du Québec de Rivière-du-Loup et le Réseau BIBLIO du Bas-Saint-Laurent nous convient au lancement de l'exposition Gyrophare qui met en valeur l'histoire et le patrimoine de la Sûreté du Québec en lien avec les huit MRC du Bas-Saint-Laurent. Le lancement se fera le lundi 22 septembre à 14h00 à l'église de St-Cyprien et l'exposition se tiendra par la suite sur une période de deux mois à la bibliothèque municipale nouvellement emménagée dans l'ancien presbytère.

PG GOVERN

Nous invite à un séminaire de formation de la suite financière PGMegaGest qui se tiendra du 7 octobre au 20 novembre prochains.

Cabinet de la ministre des Transports, Julie Boulet

Accuse réception de notre lettre du 11 juillet dans laquelle nous transmettions copie du document *La Matapédia en situation d'urgence demande des mesures spéciales*.

Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia

Se veut une réponse à la Ville d'Amqui concernant un courriel sur un sondage auprès des Matapédiens et Matapédiennes pour connaître leur appartenance au Bas-Saint-Laurent ou à la Gaspésie. Elle se dit active au sein de la Commission et fait la promotion de la Vision matapédienne auprès de ses membres. Elle pourra éventuellement apporter un appui aux démarches entreprises par la MRC de La Matapédia ou tout autre organisme dont la mission se rapproche à ce type de dossier.

Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia

Copie conforme d'une lettre adressée à M. Marcel Landry, propriétaire de l'Auberge Beauséjour concernant la demande que le train cesse de siffler la nuit dans la ville d'Amqui.

Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent

Invite les membres des conseils municipaux de la MRC à une activité d'information sur les pratiques agroenvironnementales de notre secteur.

UMQ – FQM – TechnoCentre éolien – Ass. québécoise production d'énergie renouvelable (AQPER)
et l'ass. canadienne de l'énergie éolienne (CanWEA)

Nous invitent à assister à l'Atelier sur l'énergie éolienne et les municipalités qui se déroulera à Québec le 24 septembre prochain à l'Hôtel Delta. Les frais d'inscription sont de 100\$ par personne.

Résolution C.M. 133-08

Il est proposé par Denis Bastien, appuyé par Danielle Marcoux et résolu d'autoriser messieurs Marc Bélanger et Gilbert Sénéchal à participer à l'Atelier sur l'énergie éolienne et les municipalités qui se tiendra à Québec le 24 septembre 2008 à l'Hôtel Delta; que la MRC de La Matapédia accepte de rembourser les frais d'inscription, de déplacement et de séjour pour cet événement.

Adoptée.

Fédération Québécoise des Municipalités

- La FQM exprime sa satisfaction concernant l'annonce du Fonds Chantier Canada. Un montant de 4 milliards de dollars est annoncé et une enveloppe de 210 millions de dollars a été réservée aux collectivités de moins de 100 000 habitants. La FQM a manifesté à la ministre des Affaires municipales et des Régions sa volonté de participer à l'élaboration des critères du programme. Ce sujet sera discuté lors du congrès les 25, 26 et 27 septembre prochain.
- La FQM cible ses attentes en vue des élections fédérales. Elle interpelle les principaux partis politiques pour qu'ils se prononcent sur des enjeux primordiaux pour l'avenir des municipalités et des régions du Québec.

Coalition Urgence Rurale du Bas-Saint-Laurent

Organise un souper-bénéfice le samedi 13 septembre à Ste-Flavie au profit de la Coalition.

CLD de La Matapédia

M. Sébastien Jean annonce sa démission après 7 années au sein du CLD.

M. Gaëtan Ruest, maire d'Amqui et prés. du CSP

Demande au ministre de la Sécurité publique l'ajout d'un agent au bureau de la SQ, poste MRC de La Matapédia pour combattre efficacement le trafic de la drogue incluant la production et les actes illicites inhérents, savoir vols, menaces sur la personne, voies de faits, conduite dangereuse, etc.

Municipalité de Sainte-Florence

Demande au MRNF de maintenir l'accès à la route de la Milnikek, d'autoriser l'accès à cette route pour qu'elle puisse répondre aux besoins du milieu.

Résolution C.M. 134-08

- Attendu que sur le chemin de la Milnikek, le transport lourd n'est plus recommandable ni sécuritaire et qu'il a par conséquent été déplacé par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) vers les municipalités voisines d'Alberville et Saint-Léon-le-Grand;
- Attendu qu'à la demande du centre d'appels 9-1-1, la municipalité de Sainte-Florence a reconnu ce secteur comme étant accessible en tout temps pour les interventions d'urgence – policiers, ambulanciers et pompiers – ainsi que pour les adeptes du quad et de la motoneige;
- Attendu que plusieurs utilisateurs souhaitent circuler sur le territoire de la Milnikek mais que les chemins ont été endommagés sérieusement à l'automne 2007 par une forte pluie, de vents violents et des éboulis de terrain à certains endroits;

- Attendu que les utilisateurs demandent que soient effectuées des réparations sur cette route afin de pouvoir accéder à leurs camps de chasse dès l'automne qui vient, de permettre aux propriétaires de lots boisés de préparer leur bois de chauffage, sans oublier les amateurs de plein air;
- Attendu que le projet de Forêt habitée sur lequel travaillent la Municipalité, le Groupe Cédrico, la MRC et le Centre de foresterie de La Matapédia est situé dans ce secteur et que ce projet créera 3 emplois permanents ;
- Attendu que les utilisateurs revendiquent l'accès à une route carrossable et qu'ils se disent prêts à collaborer à la réparation de cette route;
- Attendu que la municipalité de Sainte-Florence a appuyé la demande des utilisateurs.

En conséquence, il est proposé par Denis Bastien, appuyé par Lise Dompierre et résolu unanimement que la MRC de La Matapédia appuie les démarches de la municipalité de Sainte-Florence auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune afin de :

- maintenir l'accès à la route de la Milnikek;
- autoriser l'accès à cette route de manière à ce qu'elle puisse répondre aux besoins du milieu et permettre la concrétisation du projet Forêt habitée;
- favoriser l'accès et le développement des autres ressources du secteur faunique.

Adoptée.

Municipalité de Lac-au-Saumon

Copies de correspondance transmise au Chemin de fer de La Matapédia et du Golfe concernant le cours d'eau du Rosaire et l'état de la voie ferrée sur le territoire de la Municipalité.

Ville d'Amqui

Appuie la décision du conseil d'administration de l'ATR-Gaspésie de relocaliser à Mont-Joli son centre administratif.

Résolution C.M. 135-08

- Considérant que le conseil d'administration de l'Association touristique régionale de la Gaspésie a décidé de relocaliser son centre administratif de Saitne-Flavie à Mont-Joli dans le cadre de l'ouverture de nouveau tronçon de l'autoroute 20 qui se rendra bientôt jusqu'à Mont-Joli;
- Considérant qu'un des critères qui a prévalu lors de l'installation initiale du centre administratif de l'ATR Gaspésie à Sainte-Flavie est toujours d'actualité soit d'être positionné à la porte d'entrée du "tour de la Gaspésie" pour y accueillir les touristes qui proviennent très majoritairement de l'ouest, soit des régions de Montréal et de Québec;
- Considérant que la localisation du centre administratif de l'ATR Gaspésie à Mont-Joli permettra aux touristes d'obtenir une information de qualité dès leur arrivée dans la région touristique gaspésienne, leur permettant ainsi d'établir au préalable leur itinéraire pour effectuer leur "tour de la Gaspésie".

En conséquence, il est proposé par Gaëtan Ruest, appuyé par Paul Lepage et résolu unanimement que la MRC de La Matapédia appuie la décision du conseil d'administration de l'Association touristique régionale de la Gaspésie d'établir à Mont-Joli son centre administratif.

Adoptée.

MRC de Rouville

Demande au MAMR de modifier le Programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert de manière à inclure tous les tributaires des plans d'eau visés par le programme actuel, ainsi qu'aux plans d'eau répertoriés en 2008 comme étant affectés.

De Gilbert Demeule à la Direction générale des hydrocarbures et des biocarburants

Copie d'une correspondance dans laquelle M. Demeule dit s'attendre à obtenir confirmation, suite à la révocation de permis de recherche de pétrole et de gaz naturel actuellement détenu par Prospection 2000 Inc., que sa demande de permis sera considérée de manière à ne pas laisser de doutes dans les intentions réelles de la Direction générale des hydrocarbures et des biocarburants.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

13. AVIS DE MOTION SUR LE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UNE POLITIQUE D'ACHAT

Avis de motion est donné par Martin Landry voulant qu'à une prochaine séance du conseil de la MRC de La Matapédia il soit présenté pour adoption le règlement numéro 8-2008 relatif à la politique d'achat de produits et de services de la MRC.

14. RECHERCHE DE MINÉRAIS

Item reporté.

15. AUTRES SUJETS :

15.1 Marche Terry Fox

Le 124 septembre à l'hôtel Gagnon d'Amqui à compter de 13h00.

15.2 Prochaines rencontre

Se tiendra le 29 septembre à compter de 16h00,.

15.3 Résolution sur le projet d'Académie des Grands Matapédiens

Résolution C.M. 136-08

Il est proposé par Danielle Marcoux, appuyé par Bertrand Lavoie et résolu que la MRC de La Matapédia soumette à la Chambre de commerce le projet concernant la formation de l'Académie des Grands Matapédiens, laquelle organisation serait destinée à souligner chaque année l'apport ou la contribution de certaines personnes à l'essor de La Matapédia dans les domaines social, culturel, économique, politique, sportif et scientifique.

Adoptée.

15.4 SOPFIM

Résolution C.M. 137-08

- Considérant que la SOPFIM a pour mission d'assurer la protection des forêts québécoises;
- Considérant la menace d'une nouvelle épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette au Québec (TBE);
- Considérant que les manifestations épidémiques actuelles sont plus importantes depuis la fin de la dernière épidémie;
- Considérant que l'on ne dispose d'aucun outil actuellement permettant de prédire la sévérité et la vitesse de déploiement d'une nouvelle épidémie de la TBE;
- Considérant que la récolte forestière au Québec est présentement à son plus bas niveau;
- Considérant que la SOPFIM pourrait atteindre ses objectifs de protection des forêts québécoises si elle disposait des outils nécessaires lui permettant d'intervenir promptement dès le début de l'épidémie;
- Considérant qu'une nouvelle épidémie de la TBE constitue une menace pour l'économie de plusieurs régions ressources dont celle de la MRC de La Matapédia.

En conséquence, il est proposé par Marlène Landry, appuyé par Réjeanne Doiron et résolu que la MRC de La Matapédia adresse au gouvernement du Québec les demandes suivantes :

- 1) Que la SOPFIM obtienne, dès 2009, le financement annuel nécessaire pour réaliser des opérations de lutte et ce, à même les Fonds consolidés des revenus du gouvernement du Québec, à l'instar des fonds utilisés dans la lutte contre les feux de forêt;
- 2) Que les pulvérisations aériennes soient valorisées comme un outil d'aménagement forestier contribuant à la préservation et à l'amélioration de la productivité des forêts;
- 3) Que les équipes d'intervention puissent être reconstituées et que les équipements nécessaires à la mise en œuvre des programmes de lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette soient mis à la disposition de la SOPFIM.

Adoptée.

15.5 Condoléances

On souligne le décès de monsieur Jean-Marie Leclerc ex-maire de Sayabec.

16. AJOURNEMENT DE LA RÉUNION

Résolution C.M. 138-08

Il est proposé par Réjeanne Doiron, appuyé par Gilbert Sénéchal et résolu d'ajourner la réunion à 22h30.